

Rapport du groupe de travail sur les besoins des jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Présenté à Mme Martine Couture,

Présidente-directrice générale

Agence de la santé et des services sociaux, région Saguenay–Lac-Saint-Jean

1. MISE EN CONTEXTE

Le 12 mai 2014, le premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, accompagné de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et de la Santé publique, Madame Lucie Charlebois, a annoncé la réouverture, dès septembre prochain du foyer de groupe de Roberval. Afin de procéder à sa réouverture, un groupe de travail sur les besoins des jeunes de la région (groupe de travail) a été mis sur pied. Ce groupe sous l'égide de l'Agence de la santé et des services sociaux (l'Agence), a comme mandat d'analyser les besoins réels des jeunes de la région et d'y adapter l'offre de service du foyer de groupe.

Le groupe de travail dépose aujourd'hui auprès de la PDG de l'Agence son rapport final, fruit d'une réflexion régionale visant à offrir aux jeunes de la région les services les plus adéquats possible.

2. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail était composé de personnes déléguées par leur organisation en fonction de leur expertise, de leur connaissance des jeunes et de leurs besoins ainsi que de l'organisation des services dans leur secteur respectif :

Mme Danielle Bouchard Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CJ-SLSJ)

Mme Nathalie Clavette
 Mme Ginette Lambert
 CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean
 Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

- M. Martin Lamontagne CSSS Domaine-du-Roy

- Mme Marie Lehoux Centre de réadaptation en dépendances (CRD)

- Mme Isabelle Ouellet Pekuakamiulnuatsh Takunikan

- Mme Nancy Poulin Syndicat des travailleuses et travailleurs du CJ-SLSJ

- M. Yvan Roy Agence de la santé et des services sociaux, président du groupe de travail

3. MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

Le mandat du groupe de travail tel qu'énoncé par le premier ministre, le 12 mai 2014, était d'a*nalyser les besoins réels des jeunes de la région et y adapter l'offre de service du foyer de groupe.* Plus précisément, les partenaires de ce groupe de travail devaient :

- (...) analyser les besoins des jeunes dont les difficultés comportementales font en sorte qu'ils nécessitent un accompagnement individualisé ou en petit groupe, jeunes qui ne peuvent être intégrés dans des ressources de la communauté, y compris les ressources scolaires habituelles, sans accompagnement constant;
- proposer un modèle d'organisation des services pour la clientèle jeunesse qui utiliserait la ressource d'hébergement sise au 200, boulevard de Lajeunesse, à Roberval, laquelle disposerait d'un maximum de huit places;
- et préciser les principales modalités d'arrimage et la responsabilité des partenaires régionaux dans une perspective de continuum de services (...)»¹

À l'intérieur de son mandat et dans le cadre de ses analyses, délibérations et propositions, le groupe de travail devait considérer plusieurs paramètres, dont les suivants :

- 1) le rapport du groupe de travail devait être déposé le 30 juin 2014;
- 2) la clientèle ciblée est « la jeunesse », c'est-à-dire une clientèle dont l'âge varie de 0 à 18-20 ans;
- cette clientèle doit présenter des difficultés comportementales importantes nécessitant un accompagnement individualisé ou en petit groupe;
- 4) cette clientèle ne peut être intégrée dans les ressources de la communauté, y compris les ressources scolaires habituelles, sans accompagnement constant;
- 5) cette clientèle a besoin de services d'hébergement:
- 6) ces services seront offerts au 200, boulevard de la Jeunesse à Roberval (huit places maximum);
- 7) ces services ne devront pas dupliquer ou remplacer des services déjà existants dans la région pour cette clientèle;

¹ Communiqué du cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, 12 mai 2014.

8) les modalités d'arrimage et la responsabilité des partenaires régionaux dans la perspective d'un continuum de services auprès de cette clientèle devront être précisées.

Le groupe de travail convenait de proposer un modèle d'organisation des services qui prendrait en considération, autant que possible compte tenu du temps limité pour effectuer son mandat, les paramètres suivants :

- le type de clientèle à être hébergée dans la ressource;
- les modalités d'admission de cette clientèle;
- les qualifications et la formation des intervenants;
- les services offerts dans la ressource et par les partenaires;
- l'organisation quotidienne;
- le budget de fonctionnement;
- les responsabilités cliniques et administratives des partenaires impliqués dans le continuum de services;
- le support et l'encadrement clinique et administratif des intervenants;
- etc

Même si le groupe de travail devait établir, le plus précisément possible, les besoins financiers liés à la proposition qui sera avancée, il n'était pas de son mandat de déterminer comment seraient répondus les besoins financiers qui auront été identifiés.

Le groupe s'est réuni à quatre reprises : les 27 mai, 3, 12 et 17 juin 2014. Les échanges ont été animés tout en étant respectueux, constructifs et se sont déroulés dans un esprit de collaboration avec un souci constant d'offrir aux jeunes les meilleurs services. Très rapidement, dès la première rencontre, des propositions détaillées d'organisation de services ont été amenées par les différents participants.

Au fil des rencontres, les discussions ont amené les membres du groupe de travail à constater qu'il y avait deux propositions qui polarisaient les discussions. Chacune étant mutuellement exclusive, le groupe de travail en est venu à la conclusion, unanime, que ce rapport ferait état de ces deux propositions, avec leurs avantages, enjeux et inconvénients.

Bien qu'au terme de leurs délibérations, les huit membres du groupe de travail ne peuvent en arriver à choisir de façon consensuelle l'une ou l'autre de ces deux propositions, tous sont d'accord pour que le rapport les présente toutes les deux dans leur intégralité et en toute transparence.

Comme il apparaît peu probable que le groupe de travail en serait arrivé à bâtir un consensus sur une seule de ces propositions, même si on avait disposé de plus de temps pour poursuivre les discussions, le choix entre l'une ou l'autre se fera par le président du groupe de travail qui énoncera les paramètres sur lesquels il appuie son choix.

Toutefois, même si la proposition est ainsi choisie, le groupe de travail souligne qu'il y aura encore un très important travail à faire avant d'accueillir effectivement les premiers jeunes au 200, boulevard de la Jeunesse à Roberval. Un travail d'organisation du milieu, de recrutement et de formation des ressources humaines, d'aménagement des lieux, de programmation clinique, de mise en place de corridors de concertation avec les partenaires (autres établissements, milieu scolaire, ressources en santé mentale, Justice), etc.

Nous convenons qu'annoncer déjà la date d'ouverture de cette ressource pour septembre 2014 est ambitieux; mais cela reste possible si la décision se prend très rapidement en regard de la proposition choisie ultimement par le président du groupe de travail.

4. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Voici les deux propositions sur lesquelles le groupe de travail a discuté.

PROPOSITION A	PROPOSITION B	
Clientèle mixte 6-12 ans	Clientèle garçons 13-18 ans	
Clientèle: Mixte 6-12 ans Troubles graves du comportement (TGC) Problèmes de santé mentale Besoin d'accompagnement constant	Clientèle: Superior Garçons 13-18 ans Troubles graves du comportement (TGC) Ayant une DI-TED avec comorbidité Besoin d'accompagnement constant	
8 places	5 + 1 place (5 places régulières + 1 place dépannage / transition)	
Modalités d'admission : Comité d'accès de l'établissement mandataire		
Services offerts : L'ensemble des services offerts par un établissement de deuxième ligne du réseau SSS		
Nombre d'intervenants (équivalent temps complet – ETC) : - 5,5 éducateurs - 1 psychoéducateur - 1,4 surveillant - 0,2 infirmière - 1 journalier - 0,4 cadre Total : 9,5 ETC Qualification et formation des intervenants : - Éducateurs et psychoéducateurs. - Pas de nécessité d'agents d'intervention. - Infirmière.	Nombre d'intervenants (équivalent temps complet – ETC): 2 psychoéducateurs 5 éducateurs spécialisés 4,2 agents d'intervention/surveillants 0,2 infirmière 1 journalier 0,6 cadre Total: 13 ETC Qualification et formation des intervenants: La lourdeur et la complexité de cette clientèle demandent des intervenants cliniques expérimentés (éducateurs et psychoéducateurs). La nécessité d'avoir des agents d'intervention et des infirmières.	
 La formation, l'orientation et le pairage sont des conditions de réussite. Organisation de la vie quotidienne : Présence double en tout temps, présence simple la nuit. Présence double lors de certaines activités quotidiennes. Repas livrés chauds. Pas nécessairement d'accompagnement constant à l'extérieur. 	 La formation, l'orientation et le pairage sont des conditions de réussite. Organisation de la vie quotidienne : Présence double en tout temps, même la nuit. Présence triple lors des activités quotidiennes. Repas livrés chauds. Vaisselles et ustensiles jetables (sécurité). Accompagnement constant dans les activités externes (ex : scolaire). Espace de décompression Snozelen. 	
Programmation et encadrement clinique : À définir par l'équipe mise en place. Le support de cette ressource par l'ensemble des ressources (cliniques, techniques, administratives) de l'établissement mandataire sera déterminant dans la réussite.	Programmation et encadrement clinique : À définir par l'équipe mise en place. Le support de cette ressource par l'ensemble des ressources (cliniques, techniques, administratives) de l'établissement mandataire sera déterminant dans la réussite.	

Budget annuel de fonctionnement requis : Budget annuel de fonctionnement requis : 706 823 \$ (rémunération, orientation et formation) 958 657 \$ (rémunération, orientation et formation) 67 050 \$ (fournitures et dépenses diverses) 66 350 \$ (fournitures et dépenses diverses) (98 600 \$) revenus en contributions parentales estimées (91 600 \$) revenus en contributions parentales estimées TOTAL: 675 273 \$ TOTAL: 867 057 \$ + Financement non récurrent pour réaménagement : 25 000 \$ + Financement non récurrent pour réaménagement : 50 000 \$ (détails en annexe A) (détails en annexe A) Impacts de la non-réalisation de cette proposition : Impacts de la non-réalisation de cette proposition : Pas de services d'hébergement 6-12 ans, autres que les RTF, sur le territoire Actuellement (juin 2014), un jeune de cette catégorie de clientèle (DI-TED, 13-18 ans, troubles graves du comportement) est assumé en encadrement individuel, Domaine-du-Roy (y compris Mashteuiatsh) au coût de 1 178,32 \$ par jour (35 000 \$ par mois), par le Centre jeunesse. On estime de 3 à 5 le nombre de jeunes garçons de la région qui auraient besoin d'un tel service annuellement. Prévoir un plan B afin d'assurer un service à cette clientèle Scolarisation: Scolarisation: Modèle de scolarisation réalisée actuellement par la CS des Rives-du-Saguenay, Entente de scolarisation à avoir avec la CS Pays-des-Bleuets (balisée par entente MELS-MSSS) Financement octroyé à la CS par entente MELS-MSSS pour 8 jeunes : Financement octroyé à la CS par entente MELS-MSSS pour 5 jeunes : 27 825 \$ Financement estimé pour combler le mangue : 35 710 \$ 44 520 \$ Financement estimé pour combler le manque : 25 000 \$ (Voir détails en annexe B) (Voir détails en annexe B) Ententes avec des partenaires : Ententes avec des partenaires : Entente nécessaire avec les partenaires en santé mentale Entente nécessaire avec les partenaires en santé mentale Ententes CJ-CSSS-CRDI **Ententes CJ-CSSS-CRDI** Prévoir la signature d'un engagement de l'établissement qui adresse une Interdisciplinarité CJ-CRDI (ex. approche projet de vie). demande d'hébergement (Réf. engagement exigé par l'Institut Pinel) pour assurer le retour du jeune dans sa communauté. Partage de l'expertise et interdisciplinarité CJ-CRDI (ex. approche projet de vie). Établissement mandataire :

Centre jeunesse du Saquenay-Lac-Saint-Jean. Recommandation unanime des participants au groupe de travail.

Avantages de cette proposition :

- Accessibles aux filles et aux garçons de 6-12 ans.
- Expertise du Centre jeunesse avec cette clientèle et cette modalité d'encadrement.
- Expertise professionnelle rapidement disponible.
- Neutralité du milieu.
- Clientèle mixte.
- L'accompagnement n'est pas constant soit du « un pour un ».
- Une ressource d'hébergement 6-12 ans de type « foyer de groupe » continuerait d'être présente sur le territoire Domaine-du-Roy.

Inconvénients de cette proposition :

- Aucun budget régional disponible pour mettre sur pied une telle ressource.
- Actuellement, cette clientèle est desservie par une organisation de services (RI ou unité FG) au CJ qui répond bien à leurs besoins.
- Aucune liste d'attente actuellement pour cette clientèle.
- L'entente MSSS-MELS ne finance pas suffisamment les besoins.

Avantages de cette proposition :

- Clientèle lourde (13-18 ans) pour laquelle il n'existe actuellement pas de ressources adaptées dans la région. Soit ces jeunes sont assumés par le Centre jeunesse en encadrement individualisé très onéreux, soit ils sont intégrés par le CRDITED dans des ressources pour adultes.
- Possibilité d'offrir ce service sur une base suprarégionale, au besoin.
- Développement d'une expertise professionnelle rare pour ce type de clientèle et d'encadrement.
- Interdisciplinarité CJ-CRDI.
- Confirmation du CRDI qu'il a le potentiel d'orienter de 4 à 5 usagers de la région dans la ressource, dès son ouverture.

Inconvénients de cette proposition :

- Aucun budget régional disponible pour mettre sur pied une telle ressource.
- Limitation à un seul sexe, les garçons, pour lesquels ce besoin est plus important que chez les filles du même groupe d'âge.
- Modèle d'intervention à développer.
- L'entente MSSS-MELS ne finance pas suffisamment les besoins.

Appréhension commune soulevée :

- Comment assurer la pérennité de la ressource choisie ?

5. RECOMMANDATION

Tel que spécifié, le groupe de travail n'a pu parvenir à un consensus sur l'une des deux propositions débattues. Ce faisant, la recommandation qui va suivre est assumée par le président du groupe de travail, signataire de ce rapport.

CONSIDÉRANT les termes du mandat du comité de travail sur les besoins des jeunes donné le 12 mai 2014 par le premier ministre du Québec et la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique;

CONSIDÉRANT que la clientèle jeunesse couvre la plage d'âge de 0 à 18-20 ans;

CONSIDÉRANT que le mandat du groupe de travail précisait que la ressource du 200 boulevard de Lajeunesse à Roberval devait accueillir, dès septembre 2014, des jeunes avec, entre autres, des difficultés comportementales qui ne pouvaient être intégrés dans des ressources de la communauté, y compris les ressources scolaires habituelles, sans accompagnement constant:

CONSIDÉRANT les besoins actuellement clairement démontrés, autant par le Centre jeunesse que par le CRDI, d'une ressource d'hébergement pour la clientèle 13-18 ans souffrant de troubles graves du comportement et ayant une DI-TED avec comorbidités (proposition b);

CONSIDÉRANT que l'édifice du 200 boulevard de Lajeunesse n'est pas approprié pour faire de l'hébergement mixte (garsfilles) avec une clientèle adolescente et que les garçons présentant cette problématique sont plus nombreux que les filles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, actuellement, de liste d'attente pour une clientèle 6-12 ans nécessitant un encadrement du type de celui préconisé dans la proposition a;

CONSIDÉRANT que le Centre jeunesse affirme qu'il a la capacité clinique et organisationnelle, actuellement et dans un avenir prévisible, d'héberger et de traiter dans ses installations (RTF, RI et unité La parenthèse) tous les jeunes de 6 à 12 ans qui présentent des problèmes comportementaux et nécessitent des interventions psychosociales et de réadaptation;

CONSIDÉRANT que le CRDI affirme qu'il a la capacité clinique et organisationnelle, actuellement et dans un avenir prévisible, d'héberger et de traiter dans ses installations (RTF et RI) tous les jeunes DI-TED de 12 ans et moins qui présentent des problèmes comportementaux et nécessitent des interventions psychosociales et de réadaptation;

CONSIDÉRANT l'intention ferme du Centre jeunesse et du CRDI de collaborer étroitement et à long terme dans la mise sur pied d'une ressource pour la clientèle 13-18 ans, affecté de troubles graves du comportement et ayant une DI-TED avec comorbidités;

CONSIDÉRANT que les services scolaires peuvent être dispensés à cette clientèle tel que spécifié dans l'entente MELS-MSSS par la CS du Pays-des-Bleuets, tel qu'ils l'ont été jusqu'à présent par la CS des Rives-du-Saguenay sur son territoire:

NOTRE RECOMMANDATION:

- De mettre sur pied rapidement, au 200 boulevard de Lajeunesse à Roberval, une ressource d'hébergement pouvant accueillir cinq jeunes garçons de 13 à 18 ans (plus une sixième place de dépannage/transition) présentant des troubles graves du comportement et ayant une DI-TED avec comorbidité;
- 2. De confier l'organisation clinique et la gestion de cette ressource au Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- 3. De préciser rapidement de quelle façon va être financée cette ressource.

Yvan Roy, directeur de la qualité et des services sociaux

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Président du groupe de travail sur les besoins des jeunes

4 JUILLET 2014

ANNEXE A: COMPARAISON DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES DEUX PROPOSITIONS (SELON L'ÉCHELLE SALARIALE MÉDIANE + 2)

DDODGOITION A // 40 ANO		DDODOOITION D (40 40 1110)	
PROPOSITION A (6-12 ANS)		PROPOSITION B (13-18 ANS)	
Rémunération	44.007.4	Rémunération	(0.044 b
0,4 cadre	41 896 \$	0,6 cadre	62 844 \$
1,0 psychoéducateur	70 296 \$	2,0 psychoéducateurs	140 592 \$
5,5 éducateurs	426 412 \$	5,0 éducateurs	387 648 \$
0,2 infirmière	19 495 \$	0,2 infirmière	19 495 \$
1,4 surveillant	77 930 \$	4,2 agents d'intervention	277 284 \$
1,0 journalier	52 294 \$	1,0 journalier	52 294 \$
Sous-total	688 323 \$	Sous-total	940 157 \$
Formation et orientation		Formation et orientation	
Orientation	8 500 \$	Orientation	8 500 \$
Formation	10 000 \$	Formation	10 000 \$
Sous-total	18 500 \$	Sous-total	18 500 \$
Rémunération totale TOTAL	706 823 \$	Rémunération totale TOTAL	958 657 \$
Fournitures et autres dépenses		Fournitures et autres dépenses	
Fournitures alimentaires - repas, collations	25 000 \$	Fournitures alimentaires - Repas, collations	25 000 \$
Vaisselles jetables	- \$	Vaisselles jetables	1 100 \$
Entretien sanitaire (grand ménage, plancher,	4 000 \$	Entretien sanitaire (grand ménage, plancher,	4 000 \$
etc.)		etc.)	
Fourniture d'entretien	2 350 \$	Fourniture d'entretien	2 350 \$
Entretien et réparations	5 000 \$	Entretien et réparations	5 000 \$
Déneigement et pelouse	4 000 \$	Déneigement et pelouse	4 000 \$
Électricité	11 000 \$	Électricité	11 000 \$
Câble + téléphone	2 500 \$	Câble + téléphone	2 500 \$
Fournitures médicales et chirurgicales	2 000 \$	Fournitures médicales et chirurgicales	2 000 \$
Médicaments	- \$	Médicaments	- \$
Frais de déplacement	4 000 \$	Frais de déplacement	4 000 \$
Déplacement des usagers	5 200 \$	Déplacement des usagers	3 900 \$
Activités des bénéficiaires	2 000 \$	Activités des bénéficiaires	1 500 \$
Autres dépenses	- \$	Autres dépenses	- \$
Sous-total	67 050 \$	Sous-total	66 350 \$
Revenus			
Contributions parentales (estimation à 80 % de	(98 600 \$)	Contributions parentales (estimation à 80 % de	(91 600 \$)
taux d'occupation + autochtones 100 jrs)		taux d'occupation + autochtones 100 jrs)	
Budget de		Budget de	
fonctionnement à TOTAL	675 273 \$	fonctionnement à TOTAL	867 057 \$
prévoir		prévoir	
			-
Financement		Financement	
transitoire pour Non récurrent	25 000 \$	transitoire pour Non récurrent	50 000 \$
réaménagement		réaménagement	
Financement total	700 272 #	Financement total	017 0E7 ¢
2014-2015	700 273 \$	2014-2015	917 057 \$

ANNEXE B: MODALITÉS DE SCOLARISATION

PROPOSITION A (6-12 ans)

Financement entente MELS-MSSS:

8 jeunes X 5 565,00 \$

Frais de déplacement et de rencontres (surcroît)

Surveillance midis :

Frais de transport vers les écoles respectives : difficile de quantifier

Coûts de TES si surcroît nécessaire dans les écoles respectives, si les 28 hres de la

TES MELS-MSSS ne suffisent pas

44 520.00 \$

de 3 000 \$ à 4 000 \$

8 \$ X 180 jours : 1 440,00 \$ (8 jeunes: 11 520 \$)

25 000 \$ et plus, considérer les retours en cas de désorganisation

PROPOSITION B (13-18 ans)

Financement entente MELS-MSSS:

5 jeunes X 5 565 \$

Frais de déplacement et de rencontres (surcroît)

Surveillance midis (clientèle du secondaire, plus complexe):

Frais de transport adapté vers la Poly St-Félicien: difficile de quantifier

Enseignement à domicile (3 hres/jour)- de type classe spécialisée

180 minutes /384 min.= 46.875%

75 729\$/200 x 140 jours x 46.875%= 24 848,58 \$

77 244\$/200 x 60 jours x 46.875%=<u>108 692,44 \$</u>

Coûts de dépassement dans les classes du secondaire si intégration Adaptation de la classe d'accueil (pas prévue pour ce type de clientèle)

Coûts de perfectionnement du personnel enseignant

Ginette Lambert, notes de rencontre 16 juin 2014

27 825 \$

de 3 000 \$ à 4 000 \$

Plus de 8,00\$ X 180 jours : 1 440 \$

25 000 \$ et plus, considérer les retours en cas de désorganisation

Total pour l'année 35 711 \$

240 \$ par jour de formation

V:\DIRECTION-DQSS\DQSS\jeunesse\foyer-groupe-roberval\rapport-groupe-besoins-jeunes-slsj-27juin2014.doc